



**PROCES VERBAL N°34
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2023**

Présents :

BORNE Alexandra, CHAGUÉ Benoît, CORDIER Mélissa, COURGEY Claude, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JANES Daniel JACOULET Bernard, JEANGIRARD Sylvie, MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry.

Absents excusés :

**COLLERY Martine avec procuration à BORNE Alexandra
CULOT François-Xavier avec procuration à MILLET Alix
MENETRIER Nathalie avec procuration à PILLIOT Céline**

Secrétaire de séance : MILLET Alix

La séance est ouverte à 20h35mn

Complément à l'Ordre du Jour

Le Maire demande la permission d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : la fin des travaux du quartier du Breuil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

Travaux des terrains du Tennis Club de Rougemont.

Le Maire remercie le président du Club de Tennis de Rougemont, monsieur Gilles Jeangirard, ainsi que le secrétaire, monsieur André Obéron, de leur présence à cette séance.

Le président présente le Club de tennis en rappelant qu'il a été fondé en 1977 et que tous les locaux existants ont été financés par le Club grâce, principalement, à la manifestation dite « La grande Fouille ». Les derniers travaux entrepris en 2010 sont la régénération des courts.

Le club compte aujourd'hui 150 adhérents dont 70 enfants de Rougemont des communes environnantes qui fréquentent l'école de tennis.

Le fonctionnement du club est assuré grâce à la cotisation des adhérents, le partenariat avec les artisans et commerçants locaux par le biais de panneaux publicitaires, l'organisation de différentes manifestations et de la location des courts aux touristes en période estivale.

Le club voit son nombre de participants augmenter et malheureusement l'état des courts présente de fortes dégradations ce qui perturbe le bon déroulement des entraînements et des compétitions.

Pour les futurs travaux, les dirigeants souhaitent la restructuration des deux courts extérieurs avec la réalisation d'une toiture sur l'un des deux et une finition en résine sur les courts précités et le court intérieur.

Le conseiller Alix Millet demande si un des terrains pourrait rester ouvert au public en dehors des horaires du club. Le secrétaire, André Obéron, lui répond que, pour une question d'assurance, cela n'est pas possible. En effet, seules des personnes ayant une licence peuvent accéder à cet espace sportif.

Le Maire informe que l'ouverture des plis s'est tenue le 6 avril 2023 avec la commission d'ouverture des plis.

Après publicité et mise en concurrence des marchés de travaux et suite à l'analyse des offres réalisée conformément aux critères et pondérations du règlement de la consultation, des

travaux de réfections des terrains de tennis et création d'un court couvert, décide de retenir les entreprises suivantes, dont les offres ont été considérées comme économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 :

VRD Aménagements extérieurs-sols sportifs

Entreprise SAS Climent

263 994,24 euros

Lot 2 :

Tennis couvert

Entreprise SARL Couverture

219 962,90 euros

Lot 3 :

Électricité

Entreprise : Société SPIE

50 403,25 euros

Le conseil municipal autorise le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises citées ci-dessus, ainsi que tout avenant correspondant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le maire explique aux membres du conseil municipal et aux dirigeants du club qu'il va présenter trois plans de financement qui sont les suivants :

1-Plan de financement estimé par le Maitre d'œuvre le cabinet « Itinéraire » approuvé

Coût des travaux avec maîtrise d'œuvre 561 000 €

Total des subventions 447 090 €

Reste à charge 113 910 €

Commune 33 910 €

Club de tennis 80 000 €

2- Coût des entreprises retenues par la commission d'Appel d'Offre le jeudi 06 avril 2023

Coût des travaux 550 000 €

Total des subventions 439 500 €

Reste à charge 110 500 €

Commune 30 500 €

Club de tennis 80 000 €

3- Coût des entreprises retenues par la commission d'Appel d'Offre avec l'option « finition des terrains en résine pour un montant de 45 860 €».

Coût des travaux 595 360 € soit (550 000 €+45 860 €)

Total des subventions 454 500 €

Reste à charge 155 860 €

Commune 33 000 €

Club de tennis 80 000 €

-Le Président du tennis précise que la Fédération française du Tennis augmenterait sa subvention de 15 000 € et que la participation du club pourrait passer à 95 000 €.

-Le Maire informe que nous n'avons toujours pas de confirmation de la subvention de 30 000 € qui a été demandé à l'Agence Nationale du Sport

Tenant compte des nouvelles propositions indiquées ci-dessus et en considérant que nous obtiendrons l'aide de l'ANS, le Maire présente un nouveau Plan de Financement suivant :

Coût des travaux	599 360,39 €
Total des subventions	454 500,00 €
Reste à charge	144 860,39 €
Commune	49 860,39 €
Club de tennis	95 000,00 €

Le Président et le secrétaire du tennis quittent la séance.

Le maire demande aux membres du Conseil de se positionner sur ce dernier Plan de Financement.

Le maire-délégué de Morchamps rappelle que le club house existant a été réalisé par les membres du club et qu'aucune réparation n'a été financée par la commune.

Le maire délégué de Chazelot aimerait que la commune fasse une demande de participation financière à la communauté de communes des 2 Vallées Vertes. Le Maire lui répond qu'il était prévu de faire cette demande. Voir PV27 du 23 sept 2022.

La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux propose de dire oui à l'option à la condition que le montant initialement prévu ne dépasse pas les 45 860 €.

Le Conseiller Alix Millet revient sur sa question de mettre un terrain à disposition.

Le Maire propose donc de ne dépasser les 45 860€ avec la condition de laisser le terrain des enfants ouvert au public.

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité favorable pour un montant de 45 860 € avec la condition de laisser le terrain des enfants ouvert au public.

Délibération n° 230426.2

Quartier du Breuil

Le maire rappelle que le Conseil Municipal était d'accord de terminer l'aménagement du quartier du Breuil.

Il propose les aménagements suivants :

- 1 terminer les trottoirs les éclairages
- 2 réaliser une place de retournement

Concernant le financement il précise qu'un dossier de demande de subventions sera établi et que la partie financière à charge de la commune sera prise sur le montant perçu par la vente de l'ancienne perception.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Délibération n°230426.3

Divers :

Location des places de parking

Le Maire fait appel à un volontaire pour prendre en main la location des places de parking.

Le Conseiller Alix Millet se porte volontaire pour cette opération.

Convention avec les Associations

La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux va faire le point des conventions avec la secrétaire Stéphanie Chatelain et les fera signer par les Présidents des associations.

Pour Info

Le maire informe qu'une élue a été agressée en exercice de ses fonctions par deux jeunes garçons et une jeune fille.

Une plainte sera déposée par le Maire.

La séance est levée à 22h35mn.

Prochaine réunion
vendredi 26 mai 2023